

Les collectifs agroécologiques, vers un renouvellement de l'élite agricole ?

Stéphane SACHET

UMR SADAPT, INRAE AgroParisTech, CAMPUS AGRO PARIS SACLAY, 22 Place de l'Agronomie

91120 Palaiseau

Auteur de correspondance : stephane.sachet@inrae.fr

Résumé. Si la modernisation agricole et l'agroécologie se distinguent par leurs modes de production, l'étude des « *Collectifs agroécologiques* » (CAE), positionnés au centre de la transition agroécologique, fait apparaître des similarités et des tensions entre ces deux modèles de développement agricole. L'objectif de triple performance économique, sociale et environnementale, affiché par l'agroécologie, réforme le référentiel professionnel tout en s'appuyant sur l'agriculture de groupe qui était aussi un ressort puissant de légitimation de la modernisation dans seconde moitié du XXe siècle. L'effort environnemental de l'agroécologie est, aussi, une source de sélections professionnelles des agriculteurs dans le prolongement de celui de la modernisation agricole. De ce fait, nous formulons l'hypothèse que l'actuel processus de transition fait émerger une élite agroécologique, fondée, comme pour les débuts de la modernisation, sur une expertise sociotechnique plus que sur une hégémonie économique. Son unité sociographique et sociotechnique reste fragile, mais les multiples positions d'intermédiations occupées par ces agriculteurs en font déjà une élite en capacité d'influencer le référentiel professionnel. Cette analyse est construite à partir d'une lecture du renouvellement des élites agricoles et rurales mise en exergue par l'évolution des référentiels agricoles. Elle s'appuie sur une enquête quantitative nationale menée auprès des agriculteurs engagés dans les CAE.

Mots clés : Elite agricole – Transition agroécologique – Typologie de parcours de transition – Référentiel agricole– Modernisation agricole.

Abstract. While agricultural modernization and agroecology differ in their modes of production, a study of "agroecological collectives", positioned at the heart of the agroecological transition, reveals similarities and tensions between these two models of agricultural development. Agroecology's objective of triple economic, social and environmental performance reforms the professional frame of reference, while at the same time building on group agriculture, which was also a powerful means of legitimizing modernization in the second half of the 20th century. Agroecology's environmental efforts are also a source of professional selections for farmers, in line with those of agricultural modernization. As a result, we hypothesize that the current transition process is giving rise to an agroecological elite, based, as in the early days of modernization, on socio-technical expertise rather than economic hegemony. Its sociographic and socio-technical unity remains fragile, but the multiple intermediary positions occupied by these farmers have already made them an elite capable of influencing the professional frame of reference. This analysis is based on a reading of the renewal of agricultural and rural elites highlighted by the evolution of agricultural frames of reference. It is based on a nationwide quantitative survey of farmers involved in the agricultural sector.

Keywords: Agricultural elite - Agroecological transition - Agricultural modernization.

Introduction :

L'institutionnalisation de l'agroécologie en France depuis 2012 labellise des collectifs composés d'agriculteurs de techniciens et d'agronomes, et les positionne au centre de la transition agroécologique avec une ambition d'inclusion sociale. En effet, l'objectif du « *Projet agroécologique pour la France* » (MAA 2013) est de réactiver l'héritage de l'agriculture de groupe¹ pour mobiliser les agriculteurs dans cette transition, quel que soit le type d'agriculture dans laquelle ils s'inscrivent. Pour intégrer dans la transition au-delà des pionniers qui ont porté ces pratiques alternatives, l'Etat en 2019 souhaite « *accompagner, développer et massifier les collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique* »². L'appellation générique « *Collectifs agroécologiques* »³ (CAE), regroupait les GIEE⁴, les groupes de fermes Dephy du plan Ecophyto⁵, les groupes Ecophyto 30 000 reconnus à partir de 2016⁶, les GO-PEI initiés en 2015, les groupes bretons AEP⁷ et enfin la variante inclusive « *Emergence* » proposée en 2018 pour faciliter l'entrée dans les GIEE et les Groupes Ecophyto 30 000. Depuis 2019 les DRAAF et autres pilotes régionaux doivent lancer chaque année un appel à projet commun aux GIEE et groupes Ecophyto 30 000 « *dans l'objectif d'améliorer la lisibilité des dispositifs et de simplifier les démarches pour les porteurs de projets* ». Cet appel commun comprend trois volets : animation et reconnaissance des GIEE ; animation et reconnaissance des 30 000 ; émergence vers les GIEE ou 30 000. Or, malgré ces efforts pour améliorer la lisibilité et l'accès à ces dispositifs, en 2021 les CAE ne rassemblent qu'environ 5%⁸ des chefs d'exploitations et coexploitants agricoles.

Ce constat d'échec pour mobiliser au-delà de l'actuelle minorité d'agriculteurs vers la transition, permet-il de conclure à l'émergence d'une élite agricole centrée sur des pratiques agroécologiques ?

Les élites urbaines et intellectuelles ont suscité de nombreuses études. Depuis les années 2000, les élites agricoles font également l'objet de recherches⁹.

¹ GERBAUX F. et MULLER P. (1984) : La naissance du développement agricole en France, *Économie rurale*, n° 159, pp. 17-22

² (IT n°2019-29 du 15/01/2019) <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44285>

³ GIEE (Groupement d'intérêt Économique et Environnemental) et GIEE Emergence Groupe 30 000 (Démultiplier les démarches collectives de "RÉDUCTION DE PHYTOS") Fermes DEPHY (Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en phytosanitaire)

⁴ « Groupement d'intérêt économique et environnementaux » issu de la loi d' « Avenir pour l'agriculture » en 2014.

⁵ Réseau de 2000 fermes mobilisées sur la réduction des produits phytosanitaires, initié en 2008.

⁶ Ils répondent à l'action 4 du plan Ecophyto « *multiplier par 10 d'ici 2021 le nombre d'agriculteurs accompagnés dans la transition vers l'agro-écologie à bas niveau de PPP* ». Soit passer de 3000 fermes Dephy engagées dans la réduction des PPP en 2016 à 30 000 en 2021.

⁷ « Agriculture écologiquement performante »,

⁸ En 2021 les collectifs agroécologiques rassemblent 25 000 agriculteurs

<https://collectifs-agroecologie.fr>

En 2020, 496 365 chefs et coexploitants sont à la tête des exploitations agricoles de France métropolitaine (Agreste, 2020)

⁹ Voir en particulier : « *Élus locaux et notabilités* », *Études rurales*, n° 204, 2019 ; F. Sarrazin (dir.),

« *La sociologie des élites se fonde sur l'identification des facteurs constitutifs de la cohérence d'acteurs collectifs par la mise en jeu d'indicateurs sociographiques (origines sociales, statut, trajectoire professionnelle, valeurs...) et l'élaboration des méthodes positionnelle, réputationnelle, décisionnelle, et l'analyse des réseaux permettant de démontrer la participation à l'exercice de pouvoirs concrets en termes d'influence sur les politiques publiques.* » (Sarrazin F. et al 2014 p64).

La formation d'une élite ne peut se résumer à l'opposition d'une minorité privilégiée vis-à-vis des masses : son unité sociale, technique et politique doit être démontrée. Cet article fait l'hypothèse de la préfiguration d'une élite sociotechnique¹⁰, composée d'agriculteurs aux revenus moyens, centrée sur le développement et la reconnaissance de pratiques agroécologiques. A l'image de la seconde moitié du XX siècle, le renouvellement de l'élite agricole qui débute avec l'agroécologie est initié par des agriculteurs aux compétences sociotechniques fortes, tout en ayant la capacité d'en défendre les intérêts auprès des pouvoirs publics.

Pour analyser cette hypothèse, nous devons préciser les indicateurs d'unité ou de cohérence entre ces agriculteurs membre des CAE et démontrer leur influence sur les politiques agricoles.

Nous nous appuierons sur une démarche empirique quantitative à destination des agriculteurs mobilisés dans les CAE. Nous présenterons les résultats de l'analyse quantitative permise par les 350 réponses obtenues lors d'une enquête nationale réalisée en 2022 auprès de ces agriculteurs.

Dans un premier temps nous préciserons le cadre théorique de l'élitisme agricole et rural, ainsi que la méthode déployée.

La seconde partie analysera la cohérence sociographique (origines sociales, statut, trajectoire professionnelle, valeurs...) et l'unité sociotechnique des agriculteurs mobilisés au sein des CAE. Première étape de la définition d'une élite, nous mettrons en évidence les caractéristiques communes entre ces agriculteurs, en les comparant aux moyennes du

Les élites agricoles et rurales. Concurrences et complémentarités des projets, Rennes, Presses universitaires

de Rennes, 2014 ; C. Le Mao et C. Marache (dir.), *Les élites et la terre. Du XVIe siècle aux années 1930*,

Paris, Armand Colin, 2010 ; N. Vivier (dir.), *Élites et progrès agricole. XVIe-XXe siècle*, Rennes, Presses

universitaires de Rennes, 2009, ainsi que F. Menant et J.-P. Jessenne (dir.), *Les élites rurales dans l'Europe*

médiévale et moderne, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2007 ; « Trajectoires de la notabilité »,

Politix, n° 65 et 67, 2004 et G. Béaur, « Les catégories sociales à la campagne : penser un instrument

d'analyse », *Annales de Bretagne*, n° 106, 1999, p. 159-176.

¹⁰ Geels F.W. 2004. [From sectoral systems of innovation to socio-technical systems: Insights about dynamics and change from sociology and institutional theory](#). *Research Policy* 33 (6-7), pp897-920.

« *Recensement agricole 2020* » (Agrest, 2020). Nous montrerons par exemple que le niveau de diplôme est bien supérieur à la moyenne nationale. Malgré des appartenances syndicales parfois concurrentes, nous montrerons également une convergence d'influences sur les politiques agricoles et l'exercice de pouvoirs à différents niveaux (départemental, régional et national) et auprès de différents acteurs (DDT, DRAAF, INRAE, Politiques...) en capacité de peser sur le référentiel professionnel (Jobert B. et Muller P. 1987) en faveur de la reconnaissance de leurs pratiques agroécologiques.

Dans un dernier temps, nous montrerons que l'unité de l'élite agroécologique est à nuancer. Nous montrerons que les curseurs d'intensité des pratiques agroécologiques, de l'efficacité des usages de produits phytosanitaires à la reconception des systèmes, sont différents selon les dispositifs Ecophyto 30 000 et GIEE. Cette partie permettra de présenter la principale dimension de *l'analyse factorielle multifactorielle* (AFM) réalisée à partir de l'enquête et la *classification hiérarchique sur composante principale* (HCPC) qui a permis de dégager une typologie des parcours de transition agroécologique : « Transition Militante », « Transition Haut-de-gamme » et « Transition Pragmatique » qui en résulte.

1 Cadre théorique et considérations méthodologiques.

1.1 Elites agricoles en question dans une configuration de concurrence entre des référentiels agricoles

L'ouvrage collectif (Sarrazin F. 2014) dirigé par François Sarrazin montre que l'élite agricole et rurale est traversée par deux configurations sociales successives. Au XIX^e siècle, la naissance, le savoir ou la puissance économique sont les critères de construction des élites en milieu rural, alors que la seconde moitié du XX^e siècle positionne la technique au centre du progrès agricole et du renouvellement des élites agricoles. Les grands propriétaires terriens, établis aux positions dominantes du système agraire de la polyculture-élevage du XVIII^e au XX^e siècle, sont succédés par une élite renouvelée (CNJA, FNSEA)¹¹, dont les propositions sociotechniques structurent la modernisation agricole de l'après-guerre (Sarrazin F. 2014 p64). Préciser cette seconde configuration implique de présenter la notion de référentiel de politique publique proposée par B. Jobert et P. Muller. Ainsi, « *le référentiel d'une politique publique, désigne l'ensemble des normes ou images de référence, en fonction desquelles sont définis les critères d'intervention de l'État ainsi que les objectifs de la politique publique considérée* » (Jobert B. et Muller P. 1987).

¹¹ Cercle National des Jeunes Agriculteurs (CNJA), branche jeune et moderniste du syndicat agricole unique, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) créée en 1946.

A partir des années 1960, la modernisation agricole (Mendras H. 1967), suivie de l'agriculture spécialisée (Pétry M. 1974), simplifie fortement les agroécosystèmes (remembrement, sélections variétales...) en même temps qu'elle spécialise et hiérarchise les métiers de l'agriculture (agronome, technicien, agriculteur). Ce modèle agricole gouverné par le monopole politique du corporatisme sectoriel (Muller P. 2000) rompt avec les équilibres écosystémiques pour intensifier les modes de production. D'artisan du pays et de son terroir, le paysan devient agriculteur et chef d'exploitation intensive. Cette reconfiguration du référentiel professionnel sélectionne fortement les agriculteurs et renouvelle son élite sur la base de compétences sociotechniques développées collectivement. Henri Mendras (Mendras H. 1967) constate, outre le dépeuplement des campagnes, un changement civilisationnel par la modernisation du métier, qui le conduit à parler en 1967 de la fin des paysans.

Dans les années 1990, la multifonctionnalité (Laurent C. et al. 2003) réforme les politiques agricoles dans le but de soutenir le revenu des agriculteurs tout en répondant aux dénonciations des problèmes environnementaux et sanitaires liés au productivisme agricole et à la dérégulation des marchés. L'« *effort environnemental* » (Deldrève, Candau, 2014) demandé aux agriculteurs par les politiques agroenvironnementales, principalement soutenu par les mesures du second pilier de la PAC, combinées avec des politiques sectorielles nationales, comme en 1999 le *contrat territorial d'exploitation* (CTE) est source de sélection professionnelle. Des études (Fabre et al., 1998 ; Commins, 2004) montrent que cette politique de compensation fait l'objet d'un non recours des petites fermes familiales et des agriculteurs aux faibles revenus. Ces réformes, amplifiées dans les années 2000, fragilisent les petites exploitations qui ont peu de moyens pour adapter leur système de production spécialisée, mais elles montrent également une fissuration du pouvoir de l'élite issue du productivisme agricole, dorénavant confrontée au partage de ses pouvoirs dans la redéfinition du développement économique et social des territoires ruraux.

« Emergent en effet une néoruralité et une ruralité urbanisée conquérantes, portées par de nouvelles couches sociales (professions intermédiaires, professions intellectuelles supérieures, etc.). C'est au sein des intercommunalités, des pays, des Parcs naturels régionaux, etc. que sont mis en débats contradictoires de nouveaux projets de territoire ». (Sarrazin F. 2014 p64)

La néoruralité décrite par François Sarrazin est complétée par un nombre croissant de néopaysans qui, « *représentent désormais près du tiers du nombre total d'installations* » (Poncet J.F. et Belot C. 2008). On assiste au développement simultané de l'agriculture dite *territoriale* (Sencebe Y., Pinton F., Alphantery P., 2013) et de l'*agriculture de firme* (Purseigle F. et al. 2017). Face à la dénonciation croissante des limites d'une agriculture à deux vitesses (productive / environnementale), l'agroécologie (Deverre C. et al 2014) refonde le système productif, avec l'objectif d'atteindre la triple performance. Pour dépasser l'opposition : agriculture conventionnelle / agriculture biologique, la mise en politique de l'agroécologie au nom du « *Produire autrement* » (MAA 2013), est le fruit d'une ouverture pluraliste, où l'expertise de réseaux alternatifs est valorisée, elle défie la cogestion entre le ministère de l'agriculture et la FNSEA (Sachet S. 2020a). Dès 2017 cependant, la cogestion reprend lorsque le gouvernement replace sur l'agenda politique national la question du revenu

agricole puis de la maîtrise de l'inflation sur les denrées alimentaire, thématiques portées par la FNSEA. Néanmoins, l'agroécologie et l'agriculture de groupe conservent une place centrale au sein des politiques agricoles et les acteurs qui ont contribué à ce projet politique demeurent des interlocuteurs pour les pouvoirs publics, au premier rang desquels on retrouve les agriculteurs mobilisés dans les GIEE et autre groupes Ecophyto 30 000. Pourtant, il serait caricatural d'opposer ces agriculteurs à la FNSEA, car cette étiquette syndicale est bien représentée dans les collectifs, en particulier au sein des réseaux Ecophyto 30 000. L'émergence de l'élite agroécologique centrée sur le développement et la reconnaissance des pratiques agroécologiques, n'est donc pas monolithique. Les résultats de notre enquête montrent qu'un tiers des agriculteurs mobilisés est issu des agricultures dites alternatives avec un vote en faveur de la Confédération Paysanne lors des dernières élections syndicales des Chambres d'agriculture, alors qu'un autre tiers se sent représenté par la FNSEA. Entre ces deux pôles syndicaux, l'abstention occupe le dernier tiers.

Les CAE sont, de ce fait, des acteurs collectifs d'intermédiation entre l'attente sociétale d'une plus forte prise en compte des enjeux écologiques et des enjeux sectoriels de rentabilité économique. Or, pour Henris Mendras (1976), cette spécificité justifie l'emploi du concept d'« *élites rurales* », qui n'existent que par leur « *rôle social d'intermédiaires entre deux sociétés.* »¹²

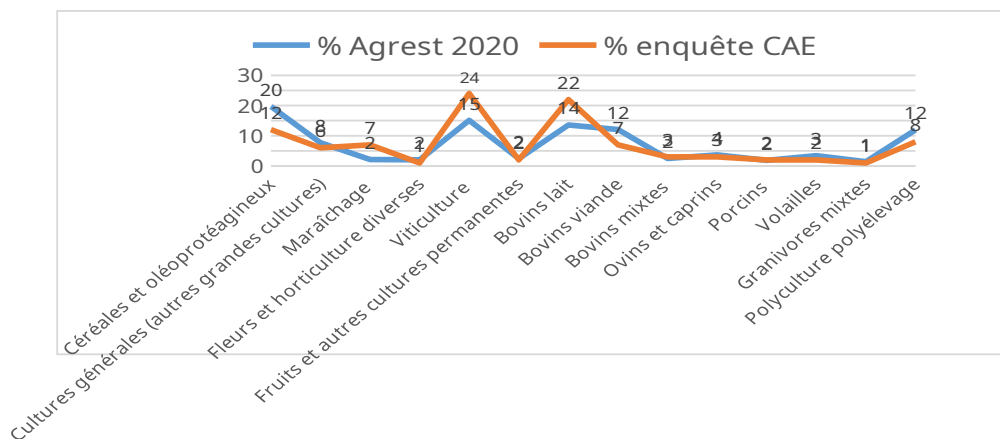
Ce cadre théorique montre que le renouvellement des élites répond à des processus diversifiés où le capital social, souvent corrélé à un capital économique et/ou culturel, se renforce par le cumul des pouvoirs et des mandats. Le recours à la puissance publique légitime et renforce les acteurs collectifs par leur capacité à déployer sur l'agenda politique des problèmes publics (Sachet S. 2020b.), reconnaissance obtenue en échange d'une expertise qui sert le processus législatif.

1.2 Considérations méthodologiques :

Le questionnaire comporte 50 questions centrées sur les caractéristiques socioéconomiques des exploitations et sur les profils socioculturels des agriculteurs engagés dans les CAE. Il a été diffusé en ligne de juin à octobre 2022 à l'ensemble des animateurs de CAE de France qui ont accepté de le transmettre aux agriculteurs qu'ils accompagnent. Les données de cette enquête, reposant sur un échantillon de 350 agriculteurs, représentent assez bien la diversité de l'agriculture française. Cependant, par comparaison avec le recensement agricole 2020 (Agrest, 2020), portant sur les orientations techniques des exploitations (OTEX), notons une surreprésentation des maraîchers (+ 5 points), viticulteurs (+9 points) et des éleveurs de bovins lait (+8 points). A l'inverse, les productions de céréales et oléoprotéagineux sont sous représentés (- 8points).

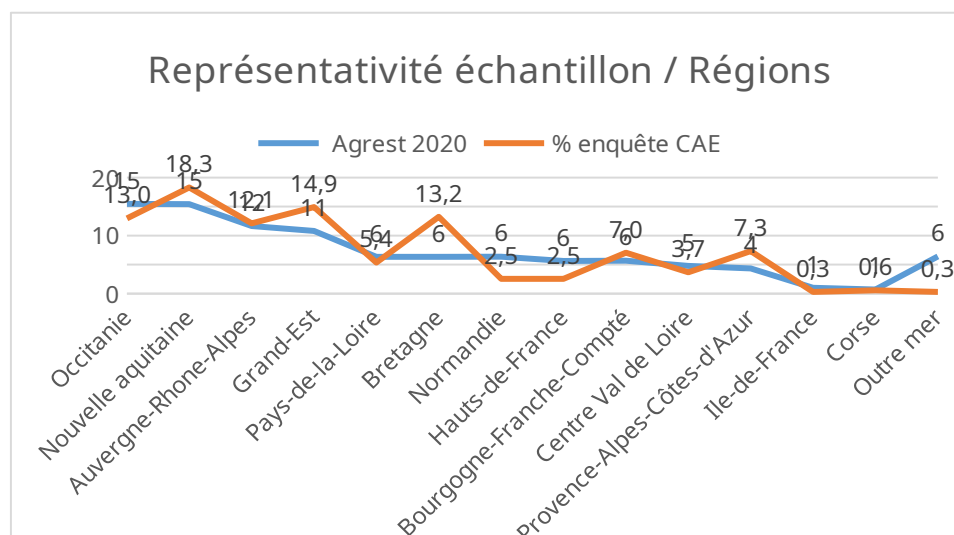
Tableau 1 : Comparaison des OTEX de l'enquête aux recensement 2020

¹² Mendras (Henri) : Sociétés paysannes. Paris, Armand Colin, 1976



De la même manière, en comparant l'échantillon avec le nombre d'exploitations par région du recensement (Agrest 2020), nous observons une surreprésentation de la Bretagne (+7 points) corrélée à la forte présence des éleveurs laitiers. A l'inverse, l'échantillon présente une forte sous-représentation de l'Outre-Mer (-5,7 points).

Tableau 2 : Nombre d'exploitations par régions comparé au recensement 2020



Pour appréhender la diversité des exploitations et des agriculteurs mobilisés dans les CAE, nous avons effectué une Analyse factorielle multiple (AFM) suivie d'une typologie, rendant compte de trois parcours de transition agroécologique. Cette typologie est issue de la distribution des variables relatives à l'exploitation ; celles concernant les pratiques agroécologiques, puis regroupant les données économiques moyennes de l'exploitations sur les trois dernières années ; celles portant sur les caractéristiques socioculturelles de l'agriculteur et enfin, des variables ciblant les représentations de ces derniers sur les politiques agricoles.

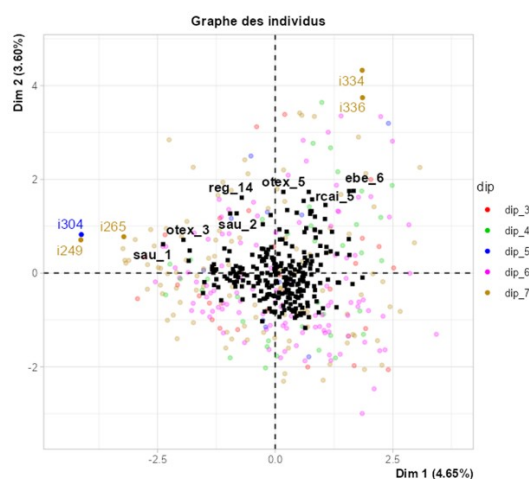
2- Les CAE, une élite agroécologique en formation.

Il est important de commencer par la caractérisation de la population mobilisées dans les CAE, pour être en mesure d'observer chez ces agriculteurs des écarts aux moyennes nationales issues du dernier recensement agricole (Agrest 2020).

La répartition hommes (76%) / femmes (24%) de l'échantillon est proche des données nationales (75% / 25%) (Agrest 2020). La structure des âges de l'échantillon est relativement jeune. En effet, si une majorité (57%) des répondants est âgée de 40 à 60 ans (+ 3 points), la minorité (35%) des 20 - 40 ans se trouve être surreprésentée (+15 points) au regard de cette tranche d'âge du recensement 2020.

Nous nous sommes tout d'abord intéressés à plusieurs dimensions mettant en évidence le capital social, culturel et économique de ces agriculteurs. S'agissant du niveau de diplômes, on note que l'échantillon est beaucoup plus diplômé du supérieur¹³ (73%) que la moyenne nationale (27%) (Agrest 2020).

Tableau 3 : Répartition des diplômes



Ils sont 56% des répondants à parler au moins deux langues et 58% se sont rendus à l'étranger pour des raisons professionnelles. Seulement 12% n'ont pas visité de pays étrangers. Enfin, 85% des répondants sont propriétaires de leur résidence principale¹⁴ et 23% sont également propriétaires d'un bien immobilier locatif. 68% sont en ménage avec une personne non originaire du milieu agricole, diplômés du supérieur également à 68% et dont le revenu pour la moitié de ces conjoint(e)s contribue à 50% des revenus du ménage.

En terme de participation au sein des instances agricoles représentatives, le vote syndical est partagé de manière homogène entre l'abstention (33%), la FNSEA (31%,) et la Confédération paysanne (28%). En comparaison des dernières élections de 2019, l'abstention était supérieure

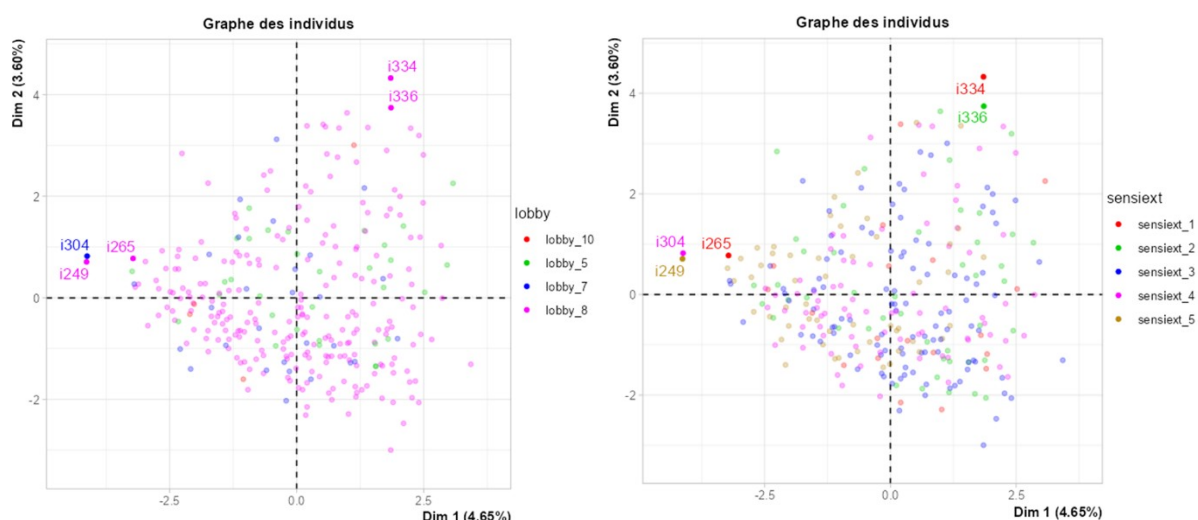
¹³ Dip 3 : BEP, Dip 4 : BAC Professionnel, Dip 5 : BAC Général, Dip 6 : BAC+2 ans, Dip 7 : >BAC + 2 ans

¹⁴ 58% des ménages français sont propriétaire en 2022

(46%), la FNSEA-JA restait majoritaire (55%), et la Confédération paysanne passait la barre des 20%. L'échantillon rassemble donc des agriculteurs qui votent plus qu'en moyenne et plus fortement (+8 points) pour la Confédération paysanne et moins pour la FNSEA (-22 points). Enfin, en terme d'implication pour influencer sur le référentiel professionnel, 43% de l'échantillon déclare mener des actions de lobbying¹⁵ sur l'évolution de leurs pratiques agricoles à de multiples niveaux (2 minimum), en rose sur le graphique de gauche, auprès d'institutions impliquées dans le développement agricole comme le ministère de l'agriculture, les DRAAF, les DDT, les chambres d'agriculture, les lycées agricoles (...). Le second graphique évalue de 1 (faible) à 5 (forte) l'intensité des actions de sensibilisation menées par l'agriculteurs.

Tableau 4 : Répartition des actions de lobbying

Tableau 5 : Intensité des sensibilisations



A l'image de cette forte implication, ils sont nombreux (20%) à se déclarer élus syndicaux, élus politiques (12%), élus en CUMA (32%), enfin représentants d'associations (28%).

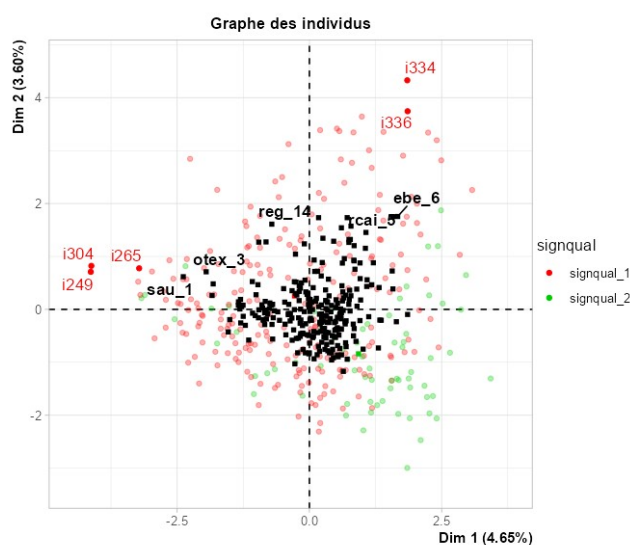
Si l'on s'intéresse maintenant aux caractéristiques de ces exploitations, deux effets de sélection sont particulièrement forts pour participer aux CAE. Il s'agit de la structure juridique collective et des signes de qualités. Les formes sociétaires Groupement Agricole

¹⁵ (lobby_10) : Autre, (lobby_5) : Direction départementale des territoires (DDT), (lobby 7) : Lycées agricoles, (lobby_8) : Multi-niveaux.

d'Exploitation en Commun (GAEC) et Entreprise à responsabilités limités (EARL) rassemblent 62% des répondants contre 42% en moyenne nationale (Agrest 2020).

Les trois quarts des fermes qui ont répondu à l'enquête sont labellisées (75%), elles apparaissent en rouge (signqual_1) sur le graphique, pour seulement 36% relevés dans le recensement agricole 2020. Elles sont massivement (60%) en Agriculture Biologique (AB), alors que le recensement 2020 en dénombre 12%. Les 25% non labellisés apparaissent en vert (signqual_2) et sont regroupées en bas à droite du graphique où les éleveurs de bovins surreprésentés.

Tableau 6 : Répartition des signes de qualités



Si l'on s'intéresse maintenant au bilan économique des exploitations, les moyennes des réponses obtenues sont proches des valeurs du recensement de 2020. Une courte majorité déclare une surface agricole utile (SAU) supérieure à 70ha, alors qu'elle est de 69ha en moyenne nationale. Toutefois, cette moyenne est composée de forte disparités, sous l'influence des orientations techniques (ex. maraichage / grandes cultures), mais aussi de l'origine sociale : un enfant d'agriculteurs pouvant s'installer plus facilement sur une SAU importante, alors que le néorural privilégiera le maraîchage sur une petite surface. Aussi, 40%

de l'échantillon possède en propriété au moins 50% de la SAU, alors que 60% (+10 points) de la SAU nationale est en fermage (Agrest 2016).

Au regard des résultats économiques lissés sur les trois dernières années, une courte majorité déclare un chiffre d'affaires supérieur à 200 000€, la moyenne nationale se situant à 203 230€ (Agrest 2020). L'excédent brut d'exploitation (EBE) est pour la majorité des répondants inférieur à la moyenne nationale (71 880€ Agrest 2020). Au plus proche du revenu réel de l'agriculteur, le résultat courant avant impôt (RCAI) est inférieur à 30 000€ pour 66% de l'échantillon, alors qu'il est en moyenne de 36 000€ / actif agricole à temps complet non salarié (Agrest 2020). En synthèse, il s'agit de fermes majoritairement en croissance où l'investissement professionnel progresse et où les chefs d'exploitation se considèrent être à la tête de fermes moyennement rentables à rentables, avec un taux d'endettement majoritairement supérieur à 33%.

D'un point de vue technique, les répondants ont été amenés à se prononcer sur l'évolution de la stratégie productive de leur exploitation. Lors de l'installation, 46% des répondants étaient dans un schéma spécialisé et 29% dans un système diversifié. Actuellement, 44% déclarent un schéma spécialisé et 27% un système diversifié. Dans la perspective future, les proportions sont respectivement de 41% et 33%. L'installation est qualifiée d'intensive (35%), et extensive (31%), actuellement ce ratio est de 30% / 34%, au futur 32% envisagent un système intensif et 36% une stratégie extensive. Le système productif à l'installation est considéré comme étant dépendant par 28% des répondants, quand ils sont 37% à le déclarer comme autonome. Le ratio actuel est de 20% / 45%, dans la perspective future 21% pensent que leur schéma productif sera dépendant alors que 55% projettent un système autonome. La trajectoire de ces agriculteurs tend sans être massive vers des systèmes moins spécialisés, plus autonome et extensive, même si ce dernier aspect est moins net du fait de l'adhésion à l'« *agriculture écologiquement intensive* » de Michel Griffon qui est influente notamment dans les réseaux de l'agriculture de conservation des sols.

Interrogés sur les référentiels agricoles, ils sont 56% à percevoir l'agroécologie comme un modèle pertinent pour adapter / transformer la stratégie productive des exploitations, 21% expriment leur neutralité et 23% estiment l'agroécologie non pertinente. Néanmoins, ils déclarent majoritairement (65%) que la TAE induit des inégalités entre les chefs d'exploitations. Au sujet de l'inclusion des CAE, 51% jugent que les CAE sont accessibles à tous, 21% sont neutres et 25% estiment qu'ils sont inclusifs. De larges majorités estiment que la politique agricole commune (PAC) ne soutient pas assez : les petites fermes (70%), l'agroécologie (62%), l'agriculture biologique (49%), alors qu'ils sont 7% à faire ce jugement pour les grandes fermes et 16% pour l'agriculture conventionnelle. Ils sont enfin 75% à juger que les mesure agroenvironnementales et climatiques (MAEC) sont dissuasives.

Cette partie montre que les agriculteurs mobilisés dans les CAE forment un acteur collectif cohérent, que nous proposons de qualifier d'élite d'agroécologique dans le sens où elle occupe de multiples positions d'intermédiaires et exerce par là des pouvoirs concrets sur le référentiel agricole. Plus diplômés que la moyenne de la profession, à la tête d'exploitations

ouvertes aux pratiques alternatives renforçant leur démarche qualité, leurs stratégies productives s'orientent progressivement vers l'agroécologie par des systèmes plus diversifiés, plus autonome et plus extensifs.

En revanche, ces tendances moyennes présentées en pourcentages occultent des disparités entre les structures d'exploitations et les résultats économiques, mais aussi de vision de l'agriculture. En effet, nous observons, derrière ces convergences vers une agriculture de qualité sensible aux enjeux environnementaux, des origines sociales et des sensibilités syndicales distinctes, divergences qu'il s'agit maintenant de présenter.

3 Divergences sociographiques et sociotechniques des CAE

3.1 La principale dimension de l'AFM :

L'analyse factorielle multivariées, à la suite de la présentation des traits communs de l'élite agroécologique, permet de préciser la pluralité des profils d'agriculteurs et des trajectoires de transition qui la composent.

Les moyennes obtenues avec l'enquête montrent la cohabitation, sous le sigle générique des CAE, de deux profils distincts. Le premier profil est originaire du monde agricole. En effet, 65% de l'échantillon a une formation initiale en agriculture, 48% précise d'ailleurs avoir eu une expérience professionnelle dans ce secteur avant de s'installer. Ces derniers sont majoritairement issus de familles d'agriculteurs, car 68% ont déclarés avoir au moins un parent agriculteur. Pourtant, nous verrons grâce aux résultats de la classification hiérarchique sur composante principale (HCPC) issue de l'AFM, que ce premier profil est à scinder en deux classes.

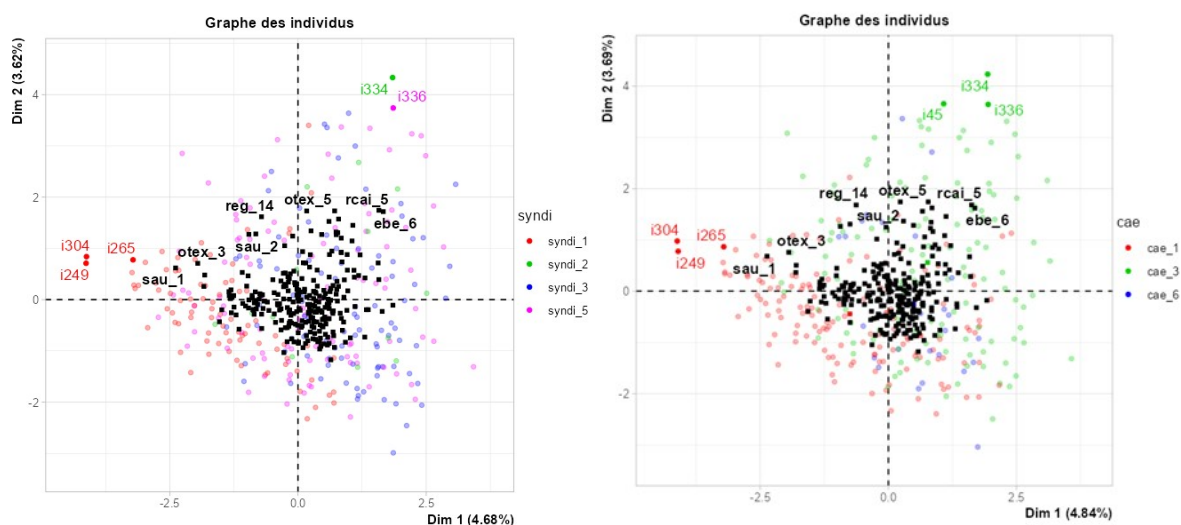
Le second profil répond plutôt aux caractéristiques de l'agriculture néorurale. En effet, 28% ont obtenus un Brevet professionnel de responsable d'entreprise agricole (BPREA) dans le cadre d'une reconversion professionnelle et 31% des agriculteurs expliquent en effet avoir travaillé dans un secteur extérieur à l'agriculture avant de s'installer.

L'AFM oppose le vote syndical¹⁶, pour la FNSEA (Syndi_3) en bleu sur le graphique, à celui pour la Confédération paysanne (Syndi_1) en rouge. On notera par ailleurs que l'abstention (Syndi_5) en rose est répartie de façon homogène dans le nuage de points. Aussi, l'agencement du nuage de points du vote syndical est proche de celui de la participation dans les CAE. Les points rouges (cae_1) positionnent les agriculteurs mobilisés dans les GIEE, alors que le vert (cae_2) renvoie à l'engagement dans les Ecophyto 30 000. Le bleu (cae_3) indique un investissement dans les deux précédents collectifs et souligne l'investissement de ces agriculteurs dans ces deux CAE, dépassant ainsi les oppositions techniques AB / agriculture conventionnelle.

Tableau 7 : Répartition des votes syndicaux

¹⁶ Syndi 1 : Confédération paysanne, Syndi 2 : Coordination rurale, Syndi 3 : FNSEA, Syndi 5 : Abstention

Tableau 8 : Répartition des collectifs agroécologiques



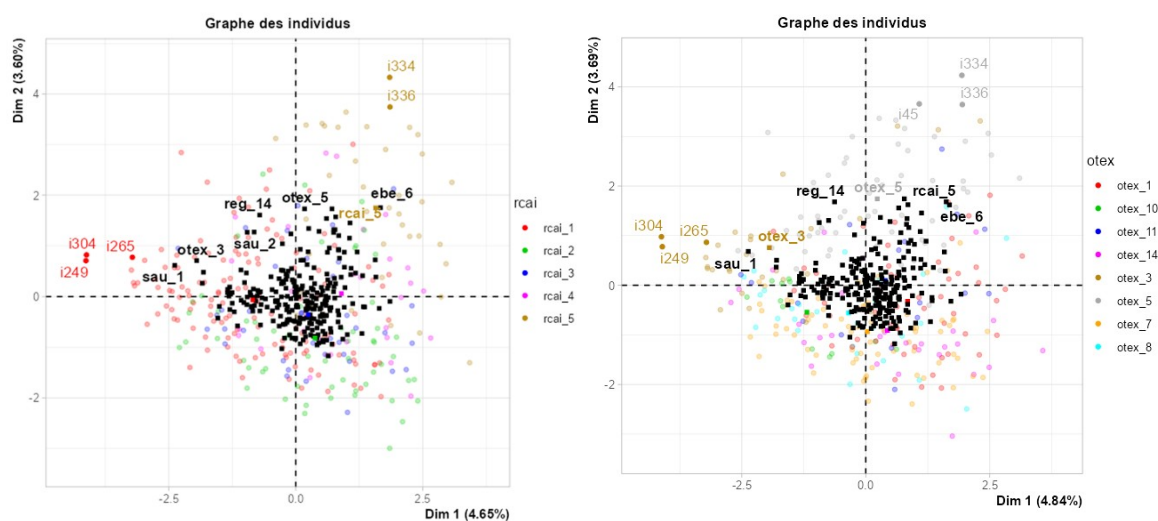
Une opposition apparaît également entre le revenu courant avant impôt¹⁷ par actif non salarié (rcai_5 > 60 000€) en beige majoritairement présent en haut à droite du graphique, avec le (rcai_1 < 20 000€) en rouge plutôt présent sur la gauche du nuage de point. Ces différences de revenus sont en partie expliquées par les orientations techniques d’exploitation (OTEX)¹⁸, on observe que les plus hauts revenus sont concentrés en viticulture de couleur grise (otex_5), grandes cultures (otex_1) et par les élevages porcins (otex_11) en haut à droite du graphique. A l’inverse les plus faibles revenus sont obtenus par des maraîchers (otex_3) et des éleveurs d’ovins-caprins (otex_10) sur la partie gauche et basse du graphique. Entre ces deux pôles on retrouve les éleveurs laitiers et bovins à des niveaux de revenus intermédiaires (rcai_2 et rcai_3) sur la partie basse à droite du graphique.

Tableau 9 : Répartition du Revenu courant avant impôt

Tableau 10 : Distribution des Orientation technique d’exploitation (OTEX)

¹⁷ Rcai_1 < 20 000€, rcai_2 : 21 à 30 000€, rcai_3 : 31 à 40 000€, rcai_4 : 41 à 60 000€, rcai_5 : 41 à 60 000€

¹⁸ (otex_1) : Grande culture, (otex_10) : Ovin caprins, (otex_11) : porcins, (otex_14) : Polyculture-élevage, (otex_3) : Maraichage, (Otex_5) : Viticulture, (otex_7) : Bovins lait, (otex_8) : Bovins viande.

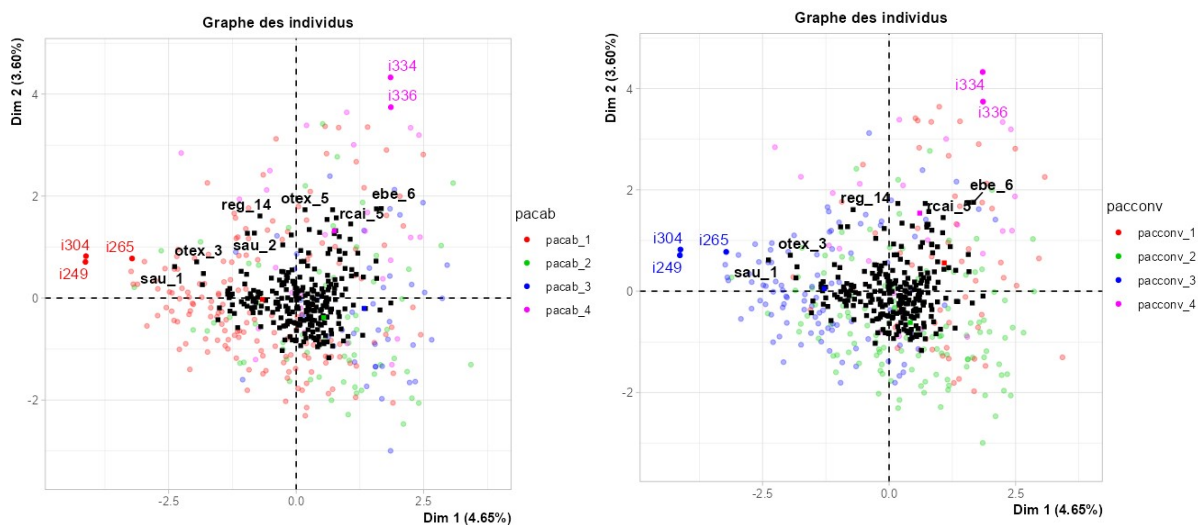


L'AFM oppose également des représentations¹⁹ sur les orientations de la PAC. Les premiers en rouge (pacab_1) estiment que la PAC ne soutient pas assez l'agriculture biologique (AB), alors que les autres en vert (pacab_2) ou en bleu (pacab_3) pensent respectivement que la PAC soutient suffisamment et trop l'AB. A l'inverse et dans des proportions quasiment identiques, ceux qui soutiennent l'AB estiment cette fois en vert (pacconv_2) et en bleu (pacconv_3) que la PAC subventionne trop l'agriculture conventionnelle, alors qu'en rouge les agriculteurs considèrent que la PAC ne soutient pas assez les pratiques conventionnelles.

Tableau 11 : Représentations sur les soutiens de la PAC à l'AB

Tableau 12 : Représentations sur les soutiens de la PAC à l'agriculture conventionnelle.

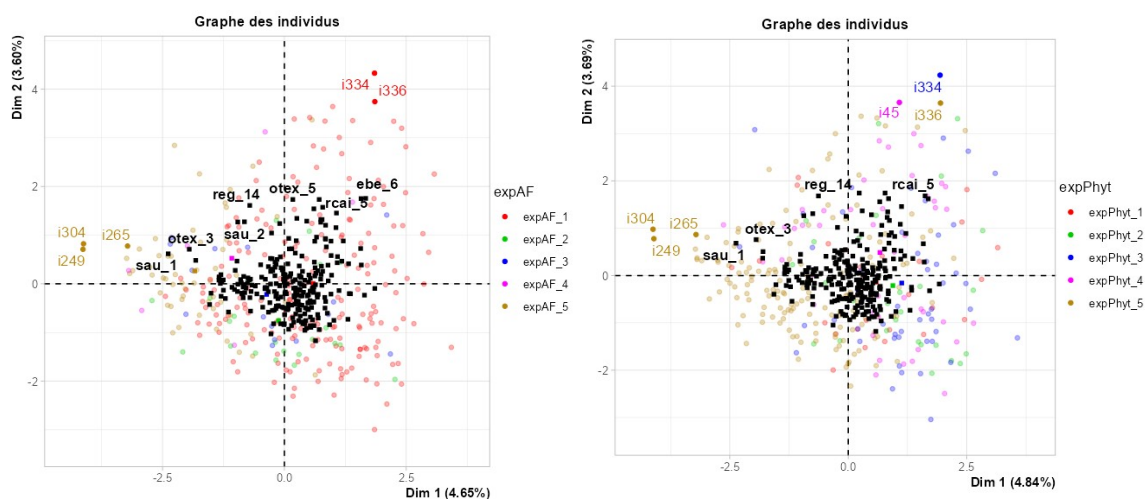
¹⁹ (pacab_1) : La PAC ne soutient pas suffisamment l'AB, (pacab_2) : La PAC soutient suffisamment l'AB, (pacab_3) : La PAC soutient trop l'AB, (pacab_4) : Ne sais pas. L'échelle est identique s'agissant des pratiques conventionnelles.



Enfin, l'AFM oppose des agriculteurs sur la pratique de l'agroforesterie, de la réduction des produits phytosanitaires sur une échelle de 1 (essai) à 5 (systématique), avec une structure du nuage de points assez similaire des précédentes oppositions : syndicales, CAE, économique, et politique sur les orientations de la PAC.

Tableau 11 : Expérimentation en agroforesterie

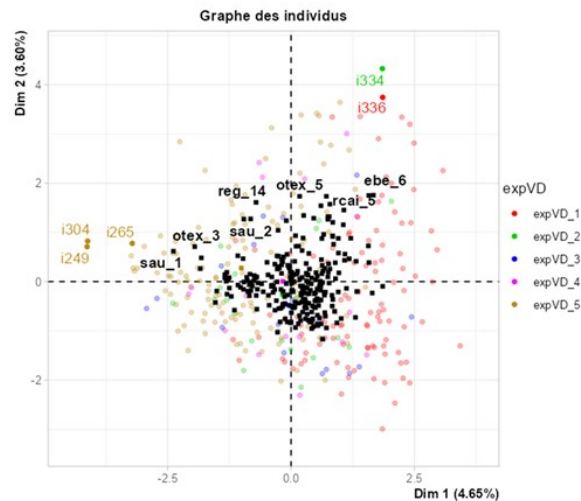
Tableau 12 : Expérimentation Réduction des produits phytosanitaires



La vente directe présente en revanche une distribution différente. En effet, elle est systématique (expVD_5) en beige sur le graphique touche aussi bien la zone gauche du graphique où sont fortement représentés les maraîchers néoruraux aux faibles revenus, que la

zone tout en haut à droite du graphique rassemblant notamment les viticulteurs aux revenus importants.

Tableau 13 : Expérimentation Vente-directe

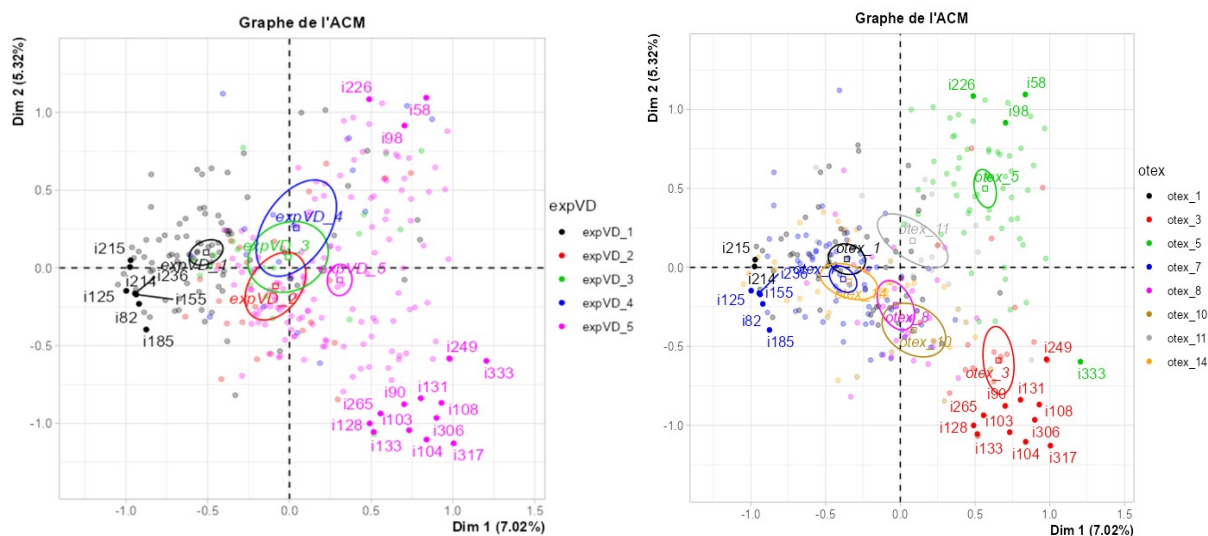


Une ACM²⁰ pratiquée sur un regroupement de variables renseignant les caractéristiques des fermes permet de le confirmer. On observe en effet que la vente directe systématique (expVD_5) en rose sur le graphique vente directe, est composé de deux classes d’OTEX, celui des maraîchers en rouge (otex_3) et des viticulteurs en vert (otex_5) sur le graphique des OTEX.

Tableau 14 : Expérimentation Vente-directe (ACM_Ferme)

Tableau 15 : Répartition des OTEX (ACM_Ferme)

²⁰ Attention la structuration du nuage de point de l’ACM est de fait très différente de celle issue de l’AFM, ce qui peut perturber la lecture.

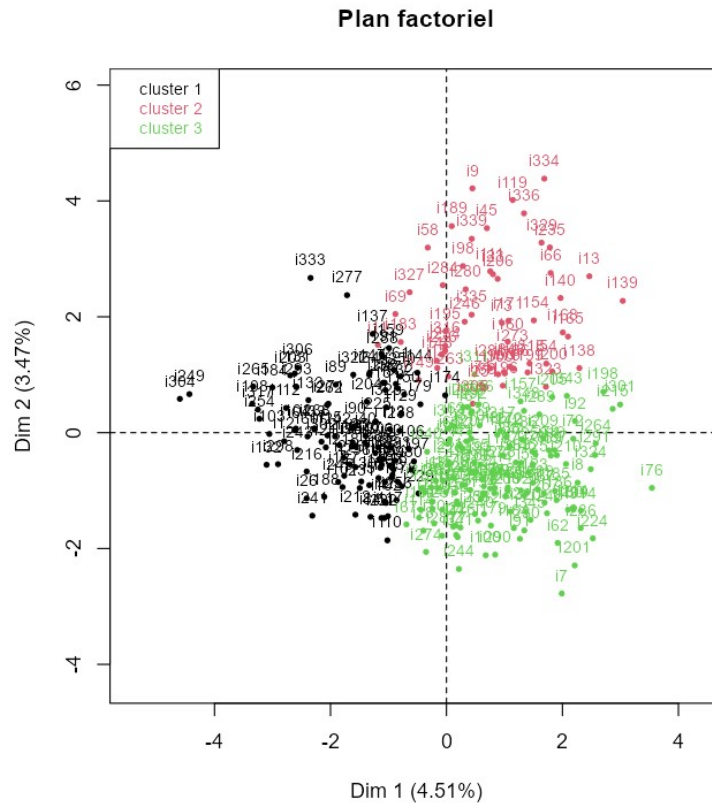


L'AFM montre que derrière les traits communs partagés par les agriculteurs en transition agroécologique se cachent des divergences d'origines socioculturelles, syndicales, politiques, économiques et techniques qui permettent de construire une typologie de parcours de transitions agroécologiques.

3.2 Typologie de parcours de transition

La structure issue du nuage des individus de l'AFM, que nous venons de présenter, permet maintenant de faire une classification hiérarchique sur composante principale (HCPC). Cette dernière permet de regrouper trois classes d'individus et indique ainsi un résultat plus fin que la dualité des deux profils (originaire d'une famille d'agriculteurs / néoruraux).

Tableau 16 : Typologie des parcours de transition Agroécologique



La **Transition militante**, regroupe les individus en noir (cluster 1) sur la gauche du graphique. Elle représente 34% des agriculteurs de l'échantillon (350). Voici les variables les plus caractéristiques de ce cluster (HCPC probabilité critique : 0,01) :

Stratégie productive actuelle extensive	7.3
La PAC soutien trop les grandes fermes	7.49
Haie systématique	7.67
Rcai < 20 000€	7.92
Réduction de la consommation d'eau systématique	8.06
EBE < 25 000€	8.2
Confédération paysanne	8.46
La PAC soutien trop l'agriculture conventionnelle	8.47
Agroforesterie systématique	8.67
Vente directe systématique	8.71
Santé alternative du troupeau systématique	9.94
Semences paysannes systématique	11.6

Impliqué dans les GIEE, ils sont convaincus de la pertinence et défenseurs du référentiel agroécologique. La transition agroécologique est synonyme de « *reconception* » (Hill S.B. 1985) des agroécosystèmes (Agroforesterie, haie, semence paysannes...). Leur stratégie de production en agriculture biologique est extensive et diversifiée, l'enjeu étant pour eux de trouver une autonomie reposant sur les équilibres écosystémiques. Souvent néoruraux, enfants de cadres ou de profession intermédiaires, on retrouve principalement dans ce parcours de transition des maraîchers sur de petites surfaces, des éleveuses (majorité de femmes) d'ovins-

caprins ou encore des éleveurs laitiers sur de petites fermes qui souvent transforment leur production. Néanmoins, leurs revenus sont relativement faibles et les terres comme les bâtiments sont plus souvent que les autres en fermage à minima en partie.

Au-delà, ils ont la volonté de se rapprocher du consommateur par la vente directe, mais aussi du citoyen en militant dans des sphères multiples pour une agriculture paysanne de rupture avec l'agriculture productiviste. Ils votent donc majoritairement pour la Confédération paysanne. En position d'élus, l'audience politique du syndicat couplée avec des mandats dans les réseaux de l'agriculture biologique comme les Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM).

La **Transition haut-de-gamme**, regroupe les individus en rouge (cluster 2) en haut à droite du graphique. Elle représente 22% des agriculteurs de l'échantillon. Voici les variables les plus caractéristiques de ce cluster (HCPC probabilité critique : 0,01) :

Signes de qualité(AB AOP AOC)	4.64
La PAC soutien pas assez l'agriculture conventionnelle	5.08
Salariés 3 ETP	5.25
Certification environnementale systématique	5.32
Production future modérément intensive	5.7
Essai agriculture de conservation des sols	6.16
Production actuelle spécialisée	6.19
Viticulture	8.15
Semences paysannes : essai	8.41
RCAI > 60 000€	8.62
Ne se prononce pas sur le soutien de la PAC à l'agriculture conventionnelle	11.3
Ne se prononce pas sur le soutien de la PAC aux céréaliers	11.4

Caractérisé par de haut revenus, on retrouve dans cette classe majoritairement des vignerons en agriculture biologique ou encore des appellations d'origine (AOP, AOC) et ils sont le plus souvent en vente directe. Du fait de ces spécificités, ces exploitations salarient beaucoup (3 ETP). Ils sont majoritairement les repreneurs du domaine familial, les terres sont en pleine propriété et le matériel est souvent renouvelé pour rester performant, de ce fait, le taux d'endettement peut être élevé.

Leur production est spécialisée, mais ces agriculteurs envisagent dans une perspective future de rendre leur système moins intensif, en laissant par exemple un enherbement spontané ou cultivé dans les vignes. Attentifs à la diversification variétale des cépages et portes greffes, ils réintroduisent également des arbres (haies) à titre d'essai pour expérimenter les services écosystémiques, mais aussi pour l'image de marque du domaine. Ils sont partagés sur la pertinence de l'agroécologie, mais l'environnement au sens large est un facteur qui influence leurs pratiques. Ils se mobilisent dans les collectifs Ecophyto 30 000 pour « substituer » (Hill S.B. 1985) leurs usages de produits phytosanitaires, car ces derniers nuisent à leur image haut-de-gamme.

Sur l'échiquier syndical ils sont plus représentés par l'abstention que par leur faible vote pour la FNSEA. Ils se prononcent par ailleurs peu sur les soutiens de la PAC. Néanmoins, ils sont fortement impliqués dans les instances de représentations viticoles, comme les « Vignerons indépendants de France » association très influente au niveau nationale, bénéficiant d'antennes départementales.

La transition pragmatique, regroupe les individus en vert (cluster 3) en bas à droite du graphique. Elle représente 43% des agriculteurs de l'échantillon. Voici les variables les plus caractéristiques de ce cluster (HCPC probabilité critique : 0,01)

La PAC soutien assez les grandes fermes	5.23
Semences paysannes courantes	5.87
Essai vente directe	5.93
Essai certification environnementale	5.98
La PAC soutien assez les céréaliers	6.16
La PAC soutien assez l'agriculture conventionnelle	6.31
1 à 50% de la SAU en propriété	6.34
Agriculture de conservation des sols courante	6.4
Réduction eau régulière	6.66
Signe de qualité non	6.68
Expérimentation régulière de la santé alternative du troupeau	7
SAU 151 à 300 ha	7

Cette classe est celle des trois qui regroupe le plus d'agriculteurs conventionnels, en filières longues. Ils sont caractérisés par la volonté de réduire leurs coûts de production et d'améliorer l'autonomie de leur système d'exploitation. Ils sont éleveurs laitiers en polycultures-élevages ou encore en grandes cultures, sur une SAU importante (151 à 300ha). Moins de 50% de leur SAU est en propriété, malgré la reprise de la ferme familiale, cela étant probablement lié à un taux d'endettement important (66%). Les infrastructures sont modernisées, les matériels renouvelés, le système productif de ces exploitations est intensif. Du fait de cette mécanisation voire d'une certaine automatisation avec les robots de traites, elles ont peu ou pas de salariés. Ils investissent peu les signes de qualités et la transformation et la vente directe reste rare.

Les éleveurs se mobilisent dans les GIEE sur des pratiques liées à l'élevage comme la santé alternative du troupeau ou l'autonomie fourragère. Leur investissement des pratiques agroécologiques se fait souvent par les système herbagés, couplés à des méteils issus de semences paysannes. Les haies bocagères sont présentes ou replantées, car elles sont indispensables aux vaches. Les céréaliers quant à eux intègrent plus facilement les groupes Ecophyto 30 000. Ils expérimentent des itinéraires en agriculture de conservation des sols, intéressés initialement par les économies de temps et de fioul ou encore d'eau dans les régions où l'irrigation devient un enjeu économique. Néanmoins, après quelques années de formation et d'expérimentation, ces agriculteurs s'investissent dans une transition qui va au-delà de

l'« *efficience* » (Hill S.B. 1985), par exemple en s'intéressant à la vie du sol, puis à l'approche système de l'agroécologie, qu'ils jugent pertinente.

Ils votent en nombre pour la FNSEA, ils estiment que la PAC soutient assez les grandes fermes, trop l'agriculture biologique et pas assez les céréaliers ainsi que les éleveurs de bovins laitières. Leurs positions d'élus en FDSEA ou même au niveau national, leur permet de faire valoir leurs pratiques alternatives en profitant du réseau institutionnel d'ampleur de ce syndicat.

Conclusion :

Les résultats nuancés de cette enquête nationale réalisée auprès des agriculteurs mobilisés dans les CAE montrent à la fois un processus d'unification sociotechnique de l'élite agroécologique et des divergences d'appréciations et d'appropriation de l'agroécologie.

Par unification sociographique et technique, nous entendons la convergence de principes de productions basés sur des « *approches systèmes* »²¹ déployées par des agriculteurs qui ont en commun un capital, social et politique fort, traduit notamment par un haut niveau d'études et une inscription syndicale et politique forte au sein d'organisations influentes.

Cette unité de l'élite agroécologique reste pour autant fragile. Elle est en effet traversée par plusieurs clivages, comme par exemple des curseurs techniques déjà étudiés par le schéma «*Efficience Substitution Reconception*» (Hill S.B. 1985). Selon que l'agriculteur s'engage dans la reconception de son système pour construire un agroécosystème (Transition militante) ou qu'il substitue des intrants chimiques par d'autres organiques ou écosystémique (Transition Haut-de-gamme) ou enfin par une simple démarche d'efficience pour obtenir des gains de productivité (Transition pragmatique), ces divergences de pratiques révèlent des approches différentes de l'agroécologie autant que des durées de transition et des appartenances syndicales. En effet, au sein des CAE nous retrouvons aussi le clivage syndical : Confédération Paysanne / FNSEA. S'il informe des différentes grilles de lecture de l'agroécologie et d'une participation différenciée aux CAE, GIEE pour les premiers et Ecophyto 30 000 pour les seconds, ce clivage n'empêche plus des groupes mixtes d'appartenances syndicales et de types d'agriculture (AB / Conventiennelle).

Ce prisme très englobant est d'ailleurs reproché à l'agroécologie tel qu'elle a été portée politiquement depuis 2012, mais c'est aussi sa capacité à dépasser le clivage production / environnement qui lui permet de percoler sur la totalité de l'échiquier agricole.

²¹ Article L.1 du code rural et de la pêche maritime

Cet article montre en effet que les questionnements autour d'une transition pour transformer ou adapter les pratiques agricoles aux enjeux contemporains mobilise la diversité des agriculteurs, syndicats et des politiques agricoles, en passant par les nombreuses institutions, associations et organisations du développement agricole. Or, c'est sur la multiplicité de ces appartenances et de ces exercices concrets de pouvoirs que l'élite agroécologique s'appuie pour légitimer son expertise technique auprès des pouvoirs publics.

C'est pourquoi nous complétons actuellement cette démarche quantitative par des entretiens semi-directifs réalisés auprès des agriculteurs qui avaient répondu au questionnaire en 2022. Ce complément qualitatif a pour but de tester les résultats de la première phase en obtenant des données plus fines sur les exercices de pouvoir concrets engagés par cette élite agroécologique.

Bibliographie

- Deldrève V. et Candau J. 2014. *Produire des inégalités justes ?* Sociologie 5 (3) : 136.
- Deverre C. et al. 2014. *De l'écologisation des politiques agricoles à l'écologisation de l'agriculture*. Dossier de l'environnement INRA 34.
- Hill S.B., 1985. *Redesigning the food system for sustainability*. Altern, Vol.12, n°(3/4), pp. 32-36.
- Jobert B. et Muller P. 1987. *L'État en action, politiques publiques et corporatisme*. PUF. Paris.
- MAA. 2013. *Le projet agro-écologique pour la France*. <http://agriculture.gouv.fr/le-projet-agro-ecologique-pour-la-france>.
- Mendras H. 1967. *La fin des paysans*. SEDEIS. Paris.
- Muller P. 2000. *La politique agricole française : l'État et les organisations professionnelles*. Économie rurale 255 (1) : 33-39. <https://doi.org/10.3406/ecoru.2000.5153>.
- Pétry M. 1974. *Vers une agriculture spécialisée*. Économie et statistique 61 : 3-19.
- Poncet J.F., et Belot C. 2008. *Le nouvel espace rural français*. Rapport d'information 468. Sénat. http://www.senat.fr/rap/r07-468/r07-468_mono.html.
- Purseigle F. Nguyen G. 2017. *Le nouveau capitalisme agricole. De la ferme à la firme*. Édité par Blanc P. Presses de Sciences Po.
- Sachet S. 2020a. *La mise en politique de l'agroforesterie Des interdépendances sociales défiant le corporatisme sectoriel en France ?* Economie rurale 372 (juin) : 121-37.
- . 2020b. *L'arbre en agriculture, trajectoire d'un problème socio-écologique et reconfigurations des interdépendances au nom de l'agroécologie*. Thèse de sociologie : Université de Bordeaux.
- Sarrazin f. et al. 2014, *Les élites agricoles et rurales : Concurrences et complémentarités des projets*, PUR
- Sencebe Y., Pinton F., et Alphantery P. 2013. *Expertise foncière et contrôle des terres agricoles en France*. Sociologie 4 (3) : 251-68.